



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection Académique-
Inspecteur Pédagogique
Régional

Dossier suivi par

Téléphone

05 61 17 72 14

05 61 17 72 15

05 61 17 72 16

Fax

05 61 17 72 11

Mél.

ipr@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203

31073 Toulouse cedex 7

Toulouse, le 12 septembre 2013

Les Inspecteurs Académiques – Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux d'Education Physique et
Sportive

aux

Professeurs d'Education Physique et Sportive
sous couvert du chef d'établissement

Lettre de rentrée des
Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS

2013-2014

Cette lettre de rentrée, nouvelle formule, trace les principaux axes sur lesquels nous encourageons les équipes pédagogiques d'EPS à orienter leur travail collaboratif pour cette nouvelle année scolaire, première année de mise en œuvre de la refondation de l'école républicaine. Vous n'y retrouverez pas les habituels chapitres qui parcouraient l'ensemble des composantes de la discipline. Ils seront remplacés par des fiches de synthèse rédigées par thématique, qui expliciteront les positions, propositions ou prescriptions de l'inspection pédagogique régionale d'EPS :

Ces fiches seront mises en ligne sur notre site académique et régulièrement actualisées.

Ces dernières années, nos visites d'inspection dans les établissements et nos réunions avec les équipes pédagogiques ont renforcé notre conviction selon laquelle vos engagements professionnels, au cœur et à la périphérie des enseignements disciplinaires, au sein de l'association sportive, et dans les dispositifs d'accompagnement, s'avèrent infiniment précieux pour « **favoriser la réussite scolaire de tous les élèves** ».

Aussi nous vous proposons de poursuivre la dynamique déjà engagée précédemment et de partager une même ambition pédagogique pour les quatre années à venir : consolider, enrichir et personnaliser les parcours de formation en EPS et par l'EPS dans la logique du cadre de refondation de l'école républicaine.

La rénovation des programmes et les évolutions apportées aux principes et modalités d'évaluation certificative des épreuves d'EPS aux examens vous a conduit à modifier en profondeur les programmations d'activités support de vos enseignements, dans le sens d'une offre de formation plus équilibrée, plus diversifiée et mieux ajustée aux besoins des élèves. La montée en puissance des activités artistiques (CP3), de pleine nature (CP2) et de celles relatives au savoir s'entraîner (CP5) en lycée atteste de cette profonde évolution des pratiques offertes aux élèves, filles et garçons.



2/3

Les marges de progrès se situent dorénavant dans une recherche de cohérence accrue du parcours de formation en EPS et par l'EPS sur l'ensemble de la scolarité des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur : c'est le travail engagé par notre groupe académique « analyse des pratiques professionnelles » pour œuvrer à une meilleure continuité des apprentissages entre le collège et le lycée, au service d'une cohérence éducative et pédagogique sur le cursus scolaire. Les termes de cette problématique doivent également être posés dans le cadre d'une liaison premier - second degré refondée au travers du nouveau cycle de consolidation (CM1-CM2-6^{ème}) et de l'installation prochaine des nouveaux conseils pédagogiques « école-collège ».

Dans cette optique, chaque école, collège ou lycée devrait concevoir son offre de formation en tenant mieux compte du vécu antérieur des élèves et de leurs acquis et en se projetant sur les perspectives futures. Compléter et consolider l'amont tout en préparant l'aval, c'est inscrire et situer ses interventions sur un continuum de formation déjà amorcé et qui se prolongera, tout en respectant le contexte particulier dans lequel on se situe.

Positionner notre discipline au cœur de la refondation de l'école républicaine c'est contribuer notamment à :

- rendre l'école plus inclusive ; autrement dit, nous devons aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap ou d'inaptitude partielle, des enseignements encore mieux adaptés. Cette démarche volontariste bénéficiera également aux autres élèves qui s'ouvriront davantage à la différence, mais aussi aux élèves sédentaires qui pourraient progressivement sombrer dans le « décrochage physique »,
- promouvoir l'égalité des filles et des garçons au-delà de pratiques mixtes partagées, en questionnant les choix des APSA, les formes de pratique, dans le respect des sensibilités et des mobiles d'engagement de chacune et de chacun,
- porter une attention particulière au développement des compétences méthodologiques et sociales, clé de voûte de nos programmes et puissant levier de décloisonnement des disciplines
- renforcer les liens entre l'école et les parents : quel message faire passer aux familles pour qu'elles participent à l'éducation physique de leurs enfants à partir et dans le prolongement des activités physiques et sportives scolaires ?
- développer les usages disciplinaires des ENT et des TICE en plaçant les outils numériques au service de vos enseignements et des apprentissages des élèves
- participer à la prise en charge de la difficulté scolaire en synergie avec les acteurs de l'établissement.

Notre nouvelle Rectrice, Mme Hélène BERNARD, a souligné la plupart de ces points en réunion de rentrée en présence des chefs d'établissements et des corps d'inspection.

Les équipes pédagogiques d'EPS sont à juste titre, souvent reconnues comme inventives, entraînantes, dynamiques. Nous vous encourageons à vous emparer de ces nouveaux challenges et nous soutiendrons toute innovation/expérimentation qui portera sur ces orientations majeures.

Cette ambition, que nous souhaitons vous faire partager, exige que nous communiquions mieux et que nous échangions plus ; C'est pourquoi nous avons souhaité renforcer l'attractivité du site académique qui deviendra à partir de la rentrée des vacances de Toussaint, un vecteur privilégié pour la mutualisation des informations et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la discipline.



Pour les questions qui concernent l'établissement vous pouvez continuer à nous contacter via votre chef d'établissement au secrétariat des IA-IPR :

ipr@ac-toulouse.fr

3/3

Lignes téléphoniques : 05 61 17 72 14/15 ou 16

Nous souhaitons la bienvenue aux collègues, nouvellement nommés ou de retour dans l'Académie, et aux fonctionnaires stagiaires ainsi qu'aux contractuels une adaptation réussie dans leur première affectation.

Excellente rentrée à toutes et tous !

Myriam CASSAGNE

Jean-René JOLY

Dominique MAILLARD